

# Actions éducatives

## Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air 2015

NOR : MENE1430647N

note de service n° 2014-187 du 31-12-2014

MENESR - DGESCO B3-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

---

Découvrir de nouveaux horizons et de nouvelles activités pendant les vacances scolaires offre des expériences complémentaires à celle de l'école, et participe de la réussite éducative de l'enfant.

En France, chaque année, près de trois millions d'enfants ne peuvent partir en vacances. Pour lutter contre cette inégalité sociale, la Jeunesse au plein air (JPA) organise, depuis 1947, sous l'autorité du ministère chargé de l'éducation nationale, une campagne annuelle de solidarité et de citoyenneté autour du droit aux vacances et aux loisirs éducatifs. En 2014, grâce à la JPA et ses partenaires, plus de 25 000 enfants ont bénéficié d'une aide financière pour accéder aux centres de vacances et de loisirs et aux classes de découvertes.

### 1 - Objectifs de la campagne

#### Une action de solidarité

Les sommes recueillies dans le cadre de cette campagne sont gérées par les comités départementaux de la JPA et sont redistribuées sous forme de bourses destinées à permettre le départ des enfants en séjours collectifs. La JPA est agréée par le comité de la charte du don en confiance et les comptes de la campagne donnent systématiquement lieu à une information publique.

#### Une démarche d'éducation à la citoyenneté

L'objectif est de sensibiliser les enfants à la solidarité et notamment au droit aux vacances en les faisant lire, réfléchir et agir dans le cadre de séances de travail ou de projets solidaires. Cette campagne est l'occasion pour les enfants et les jeunes de prendre conscience des inégalités qui existent face aux vacances et aux loisirs. Ils peuvent alors, avec leurs enseignants, mener une action concrète de solidarité vis-à-vis de leurs pairs.

### 2 - Déroulement de la campagne

#### Le calendrier de la campagne 2015

La 70e campagne de la Jeunesse au plein air se déroulera **du lundi 12 janvier au lundi 16 février 2015**. Le **dimanche 15 février 2015** sera une journée d'appel à la générosité sur la voie publique.

### L'implication des équipes pédagogiques

Chaque année, la JPA informe les écoles, collèges et lycées publics du déroulement de la campagne et leur propose d'y participer. Les enseignants qui le souhaitent peuvent alors s'inscrire sur le site Internet dédié à cette opération [www.solidaritevacances.jpa.asso.fr](http://www.solidaritevacances.jpa.asso.fr), ou bien par courrier électronique ou voie postale auprès du siège ou des comités départementaux de la JPA. En s'inscrivant, ils pourront commander gracieusement les supports de collecte et les outils de communication de la campagne (affiches, vignettes, badges, etc.).

### 3 - Des outils pédagogiques pour la classe

Afin d'accompagner les équipes éducatives qui s'engagent dans la campagne, la JPA met à leur disposition des outils destinés à les aider à mener une démarche pédagogique autour des notions de solidarité, de droits fondamentaux des enfants et du droit spécifique aux vacances. Ces outils (affiches, vidéos et fiches d'activité) peuvent être téléchargés sur le site Internet de la campagne ([www.solidaritevacances.jpa.asso.fr](http://www.solidaritevacances.jpa.asso.fr)) ou commandés gratuitement auprès de la JPA.

Les informations relatives à la campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein Air sont disponibles sur Éduscol à l'adresse suivante :  
<http://www.eduscol.education.fr/campagne-jpa>.

Afin de faciliter une large participation de la communauté éducative, je vous remercie de bien vouloir relayer cette information dans votre académie. Je vous invite également à faire parvenir le matériel de la campagne aux écoles et aux établissements scolaires, en relation avec les comités départementaux de la JPA.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine